

TARIFS DE LA TAXE DE SÉJOUR TOURIST TAX PRICE



Tarifs en vigueur au 01/01/2025

Rates in effect at 01/01/2025

Par personne et par nuit / Per person and per night

Hôtels, résidences de tourisme, meublé de tourisme

Hotels, holiday residences, furnished flats of tourism

Classement touristique Tourist ranking	Tarifs Price	Tarifs dont TAD* Additional tax
Palace	2,56 €	2,81 €
★★★★★	1,44 €	1,59 €
★★★★☆	1,22 €	1,34 €
★★★☆☆	1,00 €	1,10 €
★★★☆☆	0,72 €	0,79 €
★★☆☆☆	0,67 €	0,73 €
Non classé / Unranked	2% x coût de la nuité par personne, plafonné à 2.56€ (+10% pour la taxe additionnelle)	

Terrains de camping et aires de camping-car

Campsites and caravan parks

Classement touristique Tourist ranking	Tarifs Price	Taxe additionnelle Additional tax
★★★★★	0,33 €	0,37 €
★★★★☆	0,33 €	0,37 €
★★★☆☆	0,33 €	0,37 €
★★☆☆☆	0,20 €	0,22 €
★★☆☆☆	0,20 €	0,22 €

*Le tarif applicable à l'hébergement est celui indiqué dans l'arrêté de répartition pris par la collectivité
The accommodation price is defined in the allocation order issued by the Community*

Autres hébergements

Other accommodations

Hébergements Accommodations	Tarifs Price	Taxe additionnelle Additional tax
Chambres d'hôtes	0,67 €	0,73 €
Camping-cars	0,33 €	0,37 €

CONDITIONS D'EXONÉRATION TAX EXEMPTION

Sont exemptés de la taxe :

- Les personnes mineures,
- Les titulaires d'un contrat de travail saisonniers employés dans la Communauté de Communes
- Les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire
- Personne occupant des locaux dont le loyer est inférieur à un montant déterminé par le conseil communautaire

Are exempt from tax according :

- People under 18
- Seasonal contractors employed on the territory
- People benefiting from an emergency housing or a temporary rehousing
- People with rent less than an amount determined by the Conseil Communautaire

*TAD = *Taxe additionnelle départementale*